

COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ÉCOLE DU 2^{ème} TRIMESTRE

0. Préambule :

Le deuxième conseil d'école était prévu le mardi 19 janvier, mais en raison des problèmes sanitaires, il a été repoussé au mardi 16 mars. Mais le dernier protocole en vigueur interdisant plus de 6 personnes en présentiel, et après consultation de l'ensemble des membres du conseil d'école, il a été décidé d'effectuer des temps d'échange via la messagerie internet.

1. COVID :

Les dispositions prises aux vacances de la Toussaint restent encore valables.

- Le port du masque obligatoire pour tout le personnel intervenant auprès des enfants.
- Le port du masque pour les enfants du CP au CM2.
- L'aération des locaux le plus souvent possible (matin, récréation, midi ...), au minimum toutes les deux heures.
- Le lavage des mains pour les enfants et adultes (plusieurs fois par jours).
- Le lavage des salles de classes :
 - Deux fois par jour pour les tables, chaises, poignées de portes.
 - Quotidiennement pour le sol.
- L'interdiction pour les parents de rentrer dans les bâtiments (en lien avec le plan Vigipirate niveau « urgence attentat »).
- Le port du masque obligatoire aux abords de l'école pour tous les adultes.
- Le mise en place de 3 groupes au sein de l'école (groupe maternelle – groupe CP-CE1 et CE2 – groupe CE2-CM1 et CM2). Ces groupes, théoriquement, ne sont jamais en contact au cours de la journée.

A ces dispositions, se sont ajoutées au mois de janvier les dispositions suivantes :

- Interdiction de faire du sport en intérieur pour les élèves du CP au CM2.
- A la cantine, port du masque entre chaque plat et séparation des classes pour manger et non plus des groupes.

A ces dispositions, s'est ajouté également au mois de février, les dispositions suivantes :

- Généralités :

Les conseils d'école doivent s'effectuer de préférence en visioconférence, par téléphone ou en consultation dématérialisée. Si le conseil d'école a quand même lieu, il devra se dérouler au maximum avec 6 personnes. Je consulterai dès lundi matin les représentants des parents d'élèves et la mairie pour savoir comment nous procéderons pour le prochain conseil d'école.

Si votre enfant a des symptômes du Covid, est positif au Covid ou si un membre de la famille est positif au Covid, merci de m'en informer le plus rapidement possible (par téléphone ou mail). Votre enfant devra rester à la maison.

Si un membre de la famille ou votre enfant est positif au Covid, il faudra me préciser (si possible) si un variant a été détecté.

- En maternelle :

Si un élève est positif au Covid :

- Tous les élèves de maternelle sont considérés comme contacts à risque.
- Le personnel n'est pas considéré comme contact à risque.

Si trois élèves sont positifs au Covid :

- Tous les élèves de maternelle sont considérés comme contacts à risque.
- Une étude sera menée pour savoir si le personnel est considéré comme contact à risque.

- En élémentaire :

Si un élève est positif au Covid :

- Les élèves ne sont pas considérés comme contacts à risque.
- Le personnel n'est pas considéré comme contact à risque.

Si trois élèves sont positifs au covid :

- Tous les élèves du groupe sont considérés comme contacts à risque.
- Une étude sera menée pour savoir si le personnel est considéré comme contact à risque.

- Que faire quand on est contact à risque « classique » ?

En maternelle :

Quand on est contact à risque on peut revenir à l'école au bout de 7 jours, sans obligation de test.

En élémentaire :

Le retour à l'école se fait 7 jours après le dernier contact avec le cas positif et avec un test PCR négatif. Les parents devront remplir l'attestation sur l'honneur, indiquant qu'un test PCR a été réalisé et qu'il est négatif. Sans ce test, l'élève ne pourra revenir à l'école qu'au bout de 14 jours.

- Les variants :

Le variant britannique :

Le variant britannique ne modifie pas le protocole. Il est maintenant considéré comme un cas « classique ».

Les variants Sud Africain et Brésilien :

- Si un cas de ces variants est détecté, tous les élèves du groupe sont considérés comme contacts à risque. La classe est fermée. Une étude sera menée pour savoir si le personnel est contact à risque.
- Si le variant est détecté chez le personnel, la fermeture de la classe n'est pas automatique.
- Si un enfant est un contact à risque d'un parent ou d'un membre de la famille ayant un des deux variants, la classe sera fermée.

Les contacts à risque des personnes positives au variant Sud Africain ou Brésilien, doivent effectuer un test PCR dès l'identification du contact et un autre test PCR 7 jours après le dernier contact avec la personne. Le retour à l'école sera possible si le test est négatif.

Pour les cas confirmés (avec ces variants), l'isolement est de 10 jours.

Pour revenir à l'école, un test négatif sera indispensable. Si le test est encore positif, l'enfant devra rester 7

jours de plus à l'isolement (un troisième test ne sera pas indispensable pour le retour à l'école).

En cas de suspicion de variant, il y aura possibilité de fermer la classe. La fermeture sera décidée par le rectorat, le directeur et la préfecture.

Dans ce cas, des opérations de dépistage massif pourront être organisées pour les enfants de plus de 6 ans avec l'accord des parents.

- Les masques (rappel) :

En maternelle, seul le personnel porte un masque (chirurgical ou en tissu grand public de niveau 1).

En élémentaire, le personnel et les élèves portent un masque (chirurgical ou en tissu grand public de niveau 1).

2. Effectifs et prévisions d'effectifs :

Les effectifs :

A ce jour, 118 élèves sont inscrits et fréquentent l'école. Il y a 120 enfants inscrits, mais un enfant de toute petite section ne rentrera qu'après les vacances de printemps.

Les effectifs sont en hausse (+2 enfants en plus par rapport à janvier 2020).

Les prévisions d'effectifs :

A la rentrée 2021, 14 CM2 vont partir au collège et 17 petites sections sont susceptibles d'arriver à l'école (en plus des 3 TPS déjà présents).

Les effectifs devraient donc être stables voire en légère hausse par rapport à septembre 2020 (entre 0 et + 4 enfants).

3. La rentrée 2021 :

Pour la rentrée prochaine, l'équipe enseignante souhaite modifier les horaires des APC (activités pédagogiques complémentaires).

Les APC consistent à prendre des élèves en petits groupes (2-3) afin de travailler des notions vues en classe et pas tout à fait assimilées ou alors travailler (toujours en petits groupes) sur des actions du projet d'école. Ces activités sont facultatives et une autorisation est demandée aux parents.

Actuellement, les APC ont lieu de 16h30 à 17h00. Nous aimerions, à partir de septembre 2021, placer les APC sur la pause méridienne pour plusieurs raisons :

- Les enfants sont intellectuellement plus disponibles pour travailler à midi que le soir.
- Cette organisation permet de revoir tout de suite une notion qui n'a pas été comprise dans la matinée.
- Cette organisation permet aussi d'avoir plus de souplesse dans la prise en charge des enfants car beaucoup d'enfants mangent à la cantine. Les enfants mangeant à l'extérieur seront prévenus quelques jours avant.
- Le bus de ramassage partirait à 16h30 au lieu de 17h00 ce qui permet aux élèves prenant le bus de rentrer plus tôt chez eux.

Deux solutions sont possibles :

- Un temps d'APC de 12h00 à 12h30 (3 fois par semaine pendant 24 semaines). Pour cette solution, une dérogation doit être accordée par Madame l'inspectrice Académique.

- Un temps d'APC de 12h00 à 12h15 (4 fois par semaine pendant 36 semaines). Ce temps est relativement court, mais il a l'avantage de ne pas avoir besoin de dérogation pour être accordé.

Dans tous les cas, nous souhaitons garder les horaires de l'école (pour éviter de perturber parents et élèves si nous devons encore changer les horaires de l'école).

Monsieur Boyer se demande si les enfants seront réceptifs sur ces créneaux du midi et si 15 minutes, ce n'est pas un peu court pour mettre en place des APC.

En effet 15 minutes, c'est un peu court pour mettre en place des APC de qualité, c'est pour cela que nous espérons que Madame l'Inspectrice Académique nous accordera cette petite dérogation.

L'APC sur la pause méridienne a été testé et semble efficace. Nous reprenons avec les enfants ce qui n'a pas été compris quelques minutes avant, pendant la classe.

L'emploi du temps serait donc le suivant :

Première solution :

	lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi
matin	Garderie (7h30 - 8h35)	Garderie (7h30 - 8h35)	Garderie (7h30 - 8h45)	Garderie (7h30 - 8h35)	Garderie (7h30 - 8h35)
	Classe (8h45-12h00)	Classe (8h45-12h00)	Garderie organisée par la mairie (8h45 - 12h30)	Classe (8h45-12h00)	Classe (8h45-12h00)
APC	APC (12h00 - 12h30)	APC (12h00 - 12h30)		APC (12h00 - 12h30)	
Pause méridienne	repas	repas		repas	repas
après-midi	Classe (13h45-16h30)	Classe (13h45-16h30)	Possibilité de prise en charge des enfants au centre social d'Arpajon (12h00 - 18h30)	Classe (13h45-16h30)	Classe (13h45-16h30)
	Garderie (16h30 - 18h30)	Garderie (16h30 - 18h30)		Garderie (16h30 - 18h30)	Garderie (16h30 - 18h30)

Les APC auraient lieu sur 24 semaines.

Deuxième solution :

	lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi

matin	Garderie (7h30 - 8h35)	Garderie (7h30 - 8h35)	Garderie (7h30 - 8h45)	Garderie (7h30 - 8h35)	Garderie (7h30 - 8h35)
	Classe (8h45-12h00)	Classe (8h45-12h00)	Garderie organisée par la mairie (8h45 - 12h30)	Classe (8h45-12h00)	Classe (8h45-12h00)
APC	APC (12h00 - 12h15)	APC (12h00 - 12h15)		APC (12h00 - 12h15)	APC (12h00 - 12h15)
Pause méridienne	repas	repas	Possibilité de prise en charge des enfants au centre social d'Arpajon (12h00 - 18h30)	repas	repas
après-midi	Classe (13h45-16h30)	Classe (13h45-16h30)		Classe (13h45-16h30)	Classe (13h45-16h30)
	Garderie (16h30 - 18h30)	Garderie (16h30 - 18h30)		Garderie (16h30 - 18h30)	Garderie (16h30 - 18h30)

Nous devons envoyer à l'Inspection cette nouvelle organisation pour validation avant le vendredi 22 janvier, ce qui a été fait après consultation par mail des parents élus et de la municipalité qui ont donné leur accord.

4. Les liaisons CM2-6ème et GS-CP :

La liaison CM2-6ème :

Nous ne savons pas à l'heure actuelle si les CM2 pourront visiter le collège, mais il semble que cela soit difficile à organiser car les collégiens et les CM2 ne doivent pas se croiser.

Les inscriptions au collège se feront à partir du mois de mars (les informations passeront par le cahier de liaison et seront sur le site de l'école).

Il sera possible de demander une dérogation pour intégrer une section sportive, danse, musique ou pour changer de collège (le collège de secteur étant La Ponétie).

Les modalités pour les demandes de dérogation seront mises sur le site dès que nous les aurons (rubrique « passage en 6ème »).

Madame Guibert trouve cela très regrettable de ne pas pouvoir effectuer visite du collège. C'est une transition importante CM2/Collège et cette 1ère visite avec sa classe permet d'aborder ce changement dans un climat de confiance. Cela peut permettre aux enfants de se projeter lors de cette 1ère rencontre et ainsi faciliter l'adaptation.

Si cette visite n'est pas possible, Monsieur Devémy demandera au collège s'il n'est pas possible de mettre en place une visite virtuelle, sous la forme d'un petit film qui pourrait passer dans les différents CM2 allant à la Ponétie.

Dans tous les cas, nous allons essayer de trouver une solution.

La liaison GS-CP :

Des détails sont encore à travailler avec Madame Laporte (ou Madame Lamouroux), mais la liaison GS/CP devrait se dérouler de la façon suivante :

Les grandes sections iront quelques fois dans la classe des CP pour s'habituer à leur nouvelle classe et découvrir le travail de CP.

Pendant ce temps, les CP reviendront en GS, tout en faisant du travail de CP (travail en sciences notamment).

Il n'y a pas de contre-indication dans le protocole sanitaire à condition que la classe soit désinfectée avant et après le changement de classe.

Une réunion avec la maîtresse de CP et les élèves de grande section aura lieu afin de lui poser toutes les questions que l'on désire (et qui seront préparées en amont).

5. Le projet d'école :

Je vous présente ci-dessous uniquement les actions qui ont évoluées depuis le dernier conseil d'école.

– **Action 2 : Développer les actions en faveur de la sécurité :**

La Croix-Rouge et la gendarmerie de Vic ont été contactés.

La gendarmerie se renseigne pour savoir s'ils pourront intervenir dans les classes (permis piéton et internet).

Plusieurs messages ont été laissés sur la boîte vocale de la Croix-Rouge. Nous n'avons pas de réponse.

Monsieur Roumagnou suggère de prendre contact avec la protection civile si la Croix Rouge ne donne pas de nouvelles.

C'est une bonne idée, l'école prendra contact avec la protection civile. Nous avons aussi pensé à contacter les pompiers d'Aurillac.

– **Action 3 : Améliorer la responsabilité de chacun en matière d'environnement :**

Nous avons contacté le CPIE (centre permanent d'initiative pour l'environnement), pour qu'ils nous aident à monter ce projet qui aura plusieurs axes.

– Valoriser les déchets de la cantine à travers la mise en place d'un composteur à l'école et de poules.

– Repenser le jardin pour travailler le cycle de la graine à la graine.

– Faire participer les aînés de la commune sur ce projet (en lien avec l'action 12 du projet)

La mise en place d'une poubelle de tri papier reste toujours d'actualité.

Une boîte à livres sera installée devant la mairie. Elle sera construite par les MS-GS et décorée par les PS-MS. Cette boîte à livres est là pour que les élèves de l'école puisse y déposer les livres qu'ils ne veulent plus (au lieu de les jeter) et en prendre de nouveaux.

Merci à la municipalité pour l'installation.

– **Action 13 : Réaliser des actions, des créations dans un domaine des arts rarement exploité.**

Nous allons continuer le projet sur le Burkina. Les objets sont plus ou moins tous achevés. Il faut maintenant les vendre pour récupérer un peu d'argent pour l'école de Bossum. Si un vide grenier est organisé au printemps par l'APE, nous y participeront. Si ce n'est pas le cas, la vente se fera à l'école, sous les préaux, si le protocole le permet.

Proposition de Monsieur Roumagnou « si les solutions que vous évoquez se révèlent impossibles, la vente ne pourrait-elle pas se faire par internet comme pour les chocolats de Noël ? ».

La solution est envisageable. Nous pourrions sûrement faire une vente sans contact via le site de l'école, mais avec un paiement par chèque ou liquide.

6. Le PPMS :

Un exercice PPMS s'est déroulé le lundi 1er février. Il était organisé dans toutes les écoles, collèges et lycée du Cantal. Cet exercice permet de vérifier :

- Si la communication passe bien dans les bâtiments de l'école.
- Si le comportement des enfants et des adultes est approprié.
- Si la communication entre l'école et la cellule de crise en Préfecture est optimale.

Nous connaissons le scénario et la date à l'avance. Seule l'heure n'était pas connue. Tout s'est bien passé.

7. Les travaux :

Les enseignants de l'école remercient la municipalité pour le changement des fenêtres de la classe des CP-CE1 et la pose des cloisons dans les WC des maternelles.

Quelques petits travaux sont déjà programmés, d'autres sont à prévoir, notamment :

- Des éléments anti pince-doigts pour les portes extérieures des maternelles et des élémentaires ainsi que pour les WC des élémentaires.
- Des tablettes en bois dans le placard de musique de la salle de motricité.
- Un coffre en bois pour enfermer la sono dans la salle de motricité.
- Un visiophone pour les élémentaires (si c'est possible d'en installer un).
- Une poubelle de tri (papier) derrière l'école.
- Un placard à pharmacie dans la hall des élémentaires.
- Un ballon d'eau chaude dans les WC des élémentaires.
- Un cale porte pour les WC des élémentaires.

Plusieurs devis ont été réalisés pour renouveler le parc de petits PC qu'utilisent les élèves. Ils seront achetés grâce à une subvention de l'Education Nationale)

Mme Bessière et M. Devémy ont décidé de ne demander à la mairie d'équiper les deux classes de maternelle qu'avec un seul écran interactif (ex VPI) au lieu des deux prévus. Cet écran sera sur roulettes et pourra passer d'une classe à l'autre. L'argent économisé permettra de refaire les sols des classes de maternelles en plus des peintures qui étaient déjà prévues.

Monsieur Roumagnou félicite les enseignants d'avoir choisi de n'acheter qu'un seul écran interactif, ce qui permettra d'en optimiser l'utilisation et d'améliorer l'espace classe avec l'économie réalisée.

Nous avons opté pour un écran interactif au lieu d'un VPI pour plusieurs raisons :

- L'écran est sur roulettes donc déplaçable.
- Son fonctionnement est totalement silencieux.
- Il n'y a pas de lampe à changer.
- Son prix est identique à un VPI.

8. Les sorties :

Peu de sorties ont été effectuées depuis le dernier conseil d'école.

Nous avons programmé quatre sorties au Lioran (découverte des raquettes pour les maternelles et randonnée raquettes pour les élémentaires).

Pour l'instant, trois sorties sur les quatre prévues ont été organisées. La neige fond rapidement, il nous semble difficile d'organiser la dernière sortie.

Nous ne savons pas si nous pourrions organiser d'autres sorties, notamment au printemps..

9. Les dates importantes :

Photo de classe : en mai (classe) : en attente.

Fête de l'école : On espère ...

10. Question des parents d'élèves :

Monsieur Boyer fait remonter une petite préoccupation des parents. Certains matins, le portail est ouvert avec un peu de retard, ce qui peut pénaliser les parents qui partent au travail.

Réponse de l'école : en effet, c'est une erreur de notre part. Nous ferons dorénavant attention à ouvrir les portes à 8h35 pile.

Mme Bessières (secrétaire de séance) :

M. Devémy (directeur) :